

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025 - 004

Objet : Marché public de prestation d'entretien des espaces verts

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants relatifs à la passation des marchés en procédure adaptée,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L. 2113-12 relatifs aux marchés réservés.

Considérant que le marché public de prestation d'entretien des espaces verts s'est terminé au 31 décembre 2024,

Considérant la nécessité de relancer un marché public de prestation des espaces verts.

Considérant que le marché public de prestation des espaces verts est réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ainsi qu'à des structures équivalentes lorsqu'ils emploient une proportion minimale de travailleurs handicapés,

Considérant que la durée du marché est d'un an, reconductible trois fois un an, et que le montant annuel maximum est de 50 000,00 € HT, aucun montant minimum n'est fixé.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 23 octobre 2024 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 23 octobre 2024,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 25 novembre 2024 à 12h00,

Considérant qu'un candidat a répondu dans les délais.

Considérant le tableau d'analyse des offres du marché présentant l'offre de l'ESAT LE MONTHOUX comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation des entreprises, pour un montant estimatif annuel de 6 187,98 € HT, soit 7 425,58 € TTC.

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché à l'entreprise ESAT LE MONTHOUX, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif annuel de 6 187,98 € HT, soit 7 425,58 € TTC.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'association retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 23/01/2025

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

